



Communiqué de presse
le 2 février 2021

Pandémie Covid-19

La branche du travail temporaire se mobilise à l'unanimité pour accompagner les salariés intérimaires en CDI dans leurs projets de reconversion ou de promotion sociale par l'alternance

Dans un contexte économique et social toujours aussi incertain, la branche du travail temporaire se mobilise afin de sécuriser les trajectoires professionnelles des salariés intérimaires en CDI. La CFDT, la CFTC, la CGT, la FNECS CFE-CGC, FO et l'UNSA et PRISM'EMPLOI ont collectivement et unanimement conclu un accord Pro-A visant à sécuriser la reconversion professionnelle ou à favoriser la promotion sociale des salariés intérimaires en CDI.

Face à l'urgence de la situation liée à la crise et dans la continuité de la démarche de GPEC initiée par la branche, les partenaires sociaux se sont, une nouvelle fois, mobilisés afin de sécuriser les reconversions professionnelles des salariés intérimaires en CDI et de renforcer leurs compétences.

Pour mener à bien ces objectifs, les partenaires sociaux de la branche souhaitent favoriser le recours à la période de reconversion ou de promotion par l'alternance, dite « Pro-A » qui met en œuvre des actions de formation ou des actions de validation des acquis de l'expérience (VAE) visant l'acquisition de certifications professionnelles recensées dans l'accord de branche.

Cet accord unanime est le fruit de travaux menés depuis cet automne au sein de la CPNE, l'instance paritaire de la branche dédiée à la formation professionnelle et à l'emploi.

Un contexte inédit qui met en lumière certains enjeux pour le secteur

L'accord Pro-A rappelle que la crise économique et sociale touche la majorité des secteurs professionnels entraînant dans leur sillage une baisse du niveau d'activité des entreprises du secteur de l'intérim. Dans ce contexte inédit, l'accompagnement et l'anticipation des mobilités et des reconversions professionnelles sont au cœur des enjeux de l'emploi et de la formation des salariés intérimaires.

Un accord qui traduit les dynamiques du secteur du travail temporaire

Les entreprises ayant recours à l'intérim recherchent une main d'œuvre de plus en plus qualifiée et sont ainsi en attente d'une maîtrise technique importante.

L'accord dresse une première liste de certifications professionnelles éligibles à la Pro-A répertoriées à partir de l'identification d'un certain nombre de métiers en tension et en développement au sein des principaux secteurs utilisateurs (transport/logistique, industrie, BTP, tertiaire).

Accessibles aux salariés en poste titulaires d'un CDI, le dispositif « Pro-A » pourrait être étendu à l'ensemble des salariés intérimaires. Une action dans ce sens est actuellement menée auprès du Ministère du travail.

Contacts presse

Godefroy Daubin
06.67.98.27.32
godefroy.daubin@plead.fr

Juliette Prost
06.72.47.53.28
juliette.prost@plead.fr

À propos de Prism'emploi

Prism'emploi – Professionnels du recrutement et de l'intérim – est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 entreprises de toutes tailles représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession. 10 000 agences d'emploi et 29 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire.

www.prismemploi.eu
@Prismemploi

